


Inscription à l'accueil municipal de loisirs Aide financière*



Réduction
jusqu'à 100 €
par enfant

Pour l'inscription de votre (vos) enfant(s)
à l'accueil municipal de loisirs les mercredis et pendant
les vacances scolaires en journée complète

*Soumise aux conditions de ressources du foyer

L'accueil municipal de loisirs est labéllisé «Loisirs Équitables» par la CAF de l'Ain

La ville soutient l'accès aux loisirs de proximité pour tous

Les objectifs du label « Loisirs Équitables » s'articulent autour :

- ◇ D'un projet pédagogique engagé vers l'accueil des enfants et des familles en situation de fragilité sociale et économique, ainsi que l'inclusion des enfants en situation de handicap
- ◇ D'une mixité sociale visant l'inclusion de tous, notamment lors des évènements culturels, sportifs ou artistiques
- ◇ D'une communication et de l'accompagnement vers l'information de tous les publics
- ◇ D'une tarification adaptée au public du territoire

La municipalité propose ainsi de nouvelles aides financières ponctuelles aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1499 € afin de réduire le tarif journée à l'accueil municipal de loisirs (mercredis scolaires et vacances scolaires en journée complète, repas et goûter inclus)

CONCRÈTEMENT, PAR ENFANT, EN 2022 :



Quotient Familial A - B - C



5 € / bon



20 bons pour les QF A et B
10 bons pour les QF C

Votre enfant est déjà inscrit à l'accueil municipal de loisirs ?
Vous n'avez rien à faire !

Votre enfant n'est pas encore inscrit à l'accueil municipal de loisirs ?
Contactez le service au 04 50 20 82 97